

# CYCLE DE PREPARATION AU CERTIFICAT DE GESTIONNAIRE REGLEUR SINISTRES EN ASSURANCE (GRSI)

## DENOMINATION

⇒ **Certificat de Gestionnaire Régleur sinistres (GRSI).**

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

### Contexte :

Du fait de l'inversion du cycle de production en assurance, le service de l'assureur qui est principalement de régler les sinistres, n'est perceptible qu'à l'occasion de la survenance de l'événement dommageable prévu au contrat.

Ainsi, en prolongement de son activité de production, l'assureur se doit de promouvoir une approche qualité dans la prise en charge des assurés et bénéficiaires de contrat lors de la survenance du sinistre.

Outre ce contexte d'ordre technique, l'avènement du code CIMA et les exigences de protection du consommateur d'assurances imposent aussi à l'assureur de mettre en place un service de règlement des sinistres orienté qualité.

C'est donc à ces contraintes d'ordre technique et juridique que le CPFA se propose d'apporter une solution à travers cette formation pluridisciplinaire dont l'objectif majeur est de promouvoir les aptitudes juridiques, techniques et relationnelles nécessaires à une meilleure gestion des sinistres au sein des entreprises d'assurance dans la zone CIMA.

### Objectifs généraux:

- ⇒ **Promouvoir l'image de l'assurance à travers une meilleure prise en charge des assurés, victimes et bénéficiaires de contrats d'assurance à l'occasion de la survenance d'un sinistre ;**
- ⇒ **Promouvoir une démarche qualité dans la gestion des sinistres ;**

### Objectifs opérationnels:

Cette formation vise à mettre sur le marché du travail un personnel capable de prendre en charge tous les aspects juridiques, techniques et relationnels liés au processus de gestion d'un sinistre (depuis la déclaration jusqu'au règlement amiable ou judiciaire) et notamment de :

- ⇒ **gérer le processus de déclaration et d'instruction d'un sinistre (accueil, enregistrement, nomination d'experts, analyse de rapport d'expertise, etc);**
- ⇒ **prendre en charge tous les aspects relationnels et commerciaux liés à l'indemnisation ;**
- ⇒ **gérer la phase amiable d'un règlement (transaction légale, négociation, médiation).**
- ⇒ **gérer la procédure contentieuse ;**
- ⇒ **évaluer un dossier sinistre ;**
- ⇒ **appliquer les règles contractuelles de réassurance et de coassurance ;**
- ⇒ **gérer et suivre les recours.**

## DEBOUCHES

- ⇒ **Inspecteurs sinistres ;**
- ⇒ **Gestionnaires – régleurs sinistres ;**
- ⇒ **Responsables contentieux assurance ;**

## **ORGANISATION DE LA FORMATION**

- Cours magistraux ;
- Pratiques professionnelles ;
- Rédaction d'un projet professionnel ou d'un rapport de stage en entreprise.

## **PROGRAMME**

INTITULE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT	OBJECTIFS DE FORMATION
UV1 : Cadre juridique de l'indemnisation du sinistre (7 modules).	Maîtriser le cadre juridique général (législation nationale et internationale) régissant l'indemnisation des sinistres dans l'espace CIMA (textes nationaux, code CIMA).
UV2 : Etude des garanties des principales branches d'assurances (11 modules).	Maîtriser les grandes branches d'assurances et le fonctionnement techniques des garanties qui les composent dans une optique d'anticipation des problématiques d'indemnisation.
UV3 : Gestion des sinistres et management de l'entreprise d'assurance (12 modules).	<ul style="list-style-type: none"><li>- Positionner la gestion des sinistres dans la chaîne des processus opérationnels de l'entreprise ;</li><li>- Définir les différentes interactions avec les autres processus et l'impact de la gestion des sinistres dans la performance globale de l'entreprise d'assurance.</li></ul>
UV4 : Ateliers pratiques de règlement de sinistres (14 modules).	Développer les réflexes en termes d'aptitudes et d'attitudes visant à promouvoir l'expertise et la professionnalisation du personnel des services sinistres.
UV5 : la chaîne de valeur indemnisation (7 modules).	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur indemnisation ;</li><li>- Mesurer l'impact stratégique de leur rôle dans la fourniture d'un service de qualité au client final (assurés et bénéficiaires de contrat).</li></ul>

## **CONDITIONS D'ACCES**

### **ACCES SUR TITRE:**

Remplir les deux conditions suivantes :

- Etre titulaire de l'un des diplômes suivants : BAC + 2 en droit, économie, gestion ou disciplines connexes ;
- Avoir réussi au test d'entrée.

### **ACCES PAR VOIE PROFESSIONNELLE :**

Remplir les quatre conditions suivantes :

- Etre en activité dans une entreprise pratiquant des opérations d'assurance ou de réassurance à titre principal ou accessoire;
- Avoir au minimum le bac ou un diplôme équivalent ;
- Avoir au minimum une année d'expérience professionnelle ;
- Avoir réussi au test d'entrée.

## **MODALITES DE LA FORMATION**

- Durée : **332** heures de formation.
- Formation en cours du soir et le week-end.

## **EVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION**

- Contrôles continus des connaissances ;
- Travaux de groupes.
- Rédaction et soutenance d'un projet professionnel ou d'un rapport de stage.

Comité de validation du certificat composé des représentants de la profession et du corps enseignant.

## **DEBUT DE LA FORMATION**

- Début de la formation : **JUILLET 2019**

## **CONTACT**

**Pour toutes informations contacter le CPFA, Liberté 6 extension, immeuble Serigne Cheikh Mbacké Gaïndé Fatma, Lot 242.**

- **Tel : 338597370**
- **Site web : [www.cpfasenegal.com](http://www.cpfasenegal.com)**
- **Mail : [cpfa@orange.sn](mailto:cpfa@orange.sn)**

**Mlle Maguette FALL: +221 776150150 (numéro Whatsapp)**